

AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour une séance ordinaire le lundi 11 mars 2019, à 20h00**

ORDRE DU JOUR

1. Communications du bureau du Conseil municipal

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2019

3. Rapports des commissions

- Culture et loisirs du 31 janvier 2019 ;
- Conjointe Routes et infrastructures et Aménagement du 11 février 2019 ;
- Finances du 25 février 2019 ;
- Sports du 26 février 2019 ;
- Juridique et naturalisations du 26 février 2019 ;
- Conjointe Scolaire et Aménagement du 4 mars 2019.

4. Projets de délibérations

19-02 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de 50'000 F, destiné à poursuivre la démarche visant à réaliser et installer une fresque murale sur le pignon de l'immeuble sis au chemin du Vieux-Vésénaz 43, parcelle privée N°5335 de la commune de Collonge-Bellerive ;

19-03 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 25'000 F, destiné à l'étude de la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, depuis le chemin de Bois-Caran jusqu'à la limite communale avec Corsier ;

19-04 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 40'000 F, destiné à des aménagements pour la sécurisation des accès piétonniers aux écoles de Collonge (cycle moyen) et de Vésénaz ;

19-05 Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à contracter un emprunt à concurrence de 17'000'000 F pour procéder aux investissements nécessaires à la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud ;

19-06 Proposition relative à la modification des statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

5. Projet de résolution

Néant.

6. **Projet de motion**
Néant.
7. **Questions au Conseil administratif**
8. **Communications des membres du Conseil municipal**
9. **Communications du Conseil administratif**
10. **Naturalisations à huis-clos**

Béatrice Leitner-Riat
Présidente du Conseil municipal

Collonge, le 1^{er} mars 2019